

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Parc éolien "SNC Les Vents du Nord Sarthe 2" / ABO WIND à THOIGNE et COURGAINS

De : Michel Desplanches

Date : 21/03/2019 18:20

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Le 21 mars 2019

A l'attention de Monsieur Claude THIBAUD, Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je souhaite exprimer ma très ferme opposition à ce projet de PE, qui viendrait ajouter 3 machines plus hautes et plus puissantes au premier parc de RENE et THOIRE sous CONTENSOR qui en compte déjà 5 !

Mon opposition est justifiée par l'inutilité de l'éolien pour la limitation des émissions de CO², comme le dit le Rapport de la Cour des Comptes sur le "Soutien aux Energies renouvelables" de mars 2018 (téléchargeable sur internet) ou les chiffres de RTE qui démontrent que depuis 5 ans on ne constate pas la moindre tendance baissière des émissions, alors que dans le même temps la puissance éolienne installée a presque doublé (voyez aussi la note de l'iFRAP jointe). Aussi lorsqu' ABO WIND annonce 8705 tonnes de CO² en moins grâce à son projet, c'est un **mensonge, car on oublie volontairement les phases où l'éolien ne produit pas, et doit être relayé par du thermique émetteur !** De plus la production éolienne est encore trop chère, comme dans ce projet où le demandeur table sur un prix de 65 euros/Mwh (appel d'offres CRE) encore trop largement subventionné par rapport au prix ARENH de 42 euros / Mwh (ventes EDF à la concurrence).

S'agissant du dossier lui-même, les impacts visuels de ces éoliennes géantes, comme les nuisances sonores, seront certaines malgré les mesures prises (bridages, financements de rideaux d'arbres, etc...), et je me rallie pleinement à la lettre détaillée que Monsieur Christian SALAUN vous a fait parvenir avec de nombreux documents. J'ajoute que je suis étonné par le financement proposé de 20000 euros de travaux de restauration dans l'église de RENE, là on est en limite d'une opération de corruption pour obtenir un vote favorable du CM de cette commune !

J'ajouterai aussi que dans ce secteur agricole, je crains les atteintes aux élevages comme à PUCEUL et NOZAY en Loire-Atlantique, un PE qu' ABO WIND connaît bien, en étant propriétaire : je vous joins donc quelques bonnes feuilles qui vous suggéreront, je n'en doute pas, de judicieuses questions à poser au demandeur.

Enfin la position de deux des éoliennes au moins est reconnue contrevenir aux règles de protection de la faune volante, oiseaux et chauves-souris (machines E1 et 2). C'est si vrai que le pétitionnaire propose d'emblée un système de détection / asservissement (SafeWind) et un bridage au profit des chiroptères. **Pour moi ce n'est pas suffisant, ces éoliennes devraient être déplacées ou supprimées**, et à tout le moins, système de détection et bridages devraient être paramétrés à des conditions plus dures pour être efficaces.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je vous suggère donc un **AVIS DEFAVORABLE** sur ce

projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

M. DESPLANCHES

— Pièces jointes : _____

EnergieSur-coutsSur-taxesObsolescenceprogrammee.pdf	959 Ko
---	--------

Eclaireur 22 fév 2019 N°3601.pdf	1,5 Mo
----------------------------------	--------